



Point Justice Jeunes

Point Justice Jeunes

Des permanences juridiques sont organisées au Bureau d'information Jeunesse **1 fois tous les 2 mois**.
Un juriste du CIDFF reçoit les jeunes de 13 à 29 ans et répond à toutes leurs questions concernant :

- le droit de la famille
- le droit du travail
- le droit du logement
- le droit de la consommation
- le droit pénal
- l'aide aux victimes
- l'aide pour l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit

Le juriste peut également orienter le jeune vers d'autres partenaires spécialisés en fonction des demandes.

C'est un service gratuit et confidentiel. Il est impératif de prendre rendez-vous : 01 34 58 12 28

Ces permanences sont réservées aux jeunes qui habitent, étudient ou travaillent à Vélizy.

Contact

Bureau d'information jeunesse

Service jeunesse
14 rue Marcel Sembat
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01 34 58 12 28
bjj@velizy-villacoublay.fr